

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ASSON

Séance du 15 janvier 2025

Date de convocation : 10 janvier 2025

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 14 Procurations : 4 Votants : 18

L'an deux mille vingt-cinq, le 15 janvier à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Asson, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Marc CANTON

PRÉSENTS : Marc CANTON, Alexandre LARRUHAT, Marie-Françoise CAPELANI, Antoine CUYAUBERE, Audrey VANHOOREN, Jean-Marc DOURAU, Guy LABARRERE, Christian CLAVARET, Francine BOURDA, Isabelle MONTIN, Claire PEAUDECERF-BADET, Michel AURIGNAC, Corinne PANATIER, Edith GRAVELEAU

EXCUSÉS : Michel LAUVAUX, Olivier CHARRET, Bérénice DABAN, Patrick MOURA, Frédéric TABONE

PROCURATIONS : Michel LAUVAUX à Guy LABARRERE, Olivier CHARRET à Alexandre LARRUHAT, Patrick MOURA à Michel AURIGNAC, Frédéric TABONE à Christian CLAVARET

Secrétaire de séance : Marie-Françoise CAPELANI

DÉLIBÉRATION N° 2025-03 : Remboursement anticipé d'un prêt à court terme

M. le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal n° 2024-32 en date du 29 août 2024 relative à la signature du contrat de prêt n° 00003544494 auprès de de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne d'un montant de 140 000 € (préfinancement de la subvention du Département).

Le Maire indique que l'article « Remboursement anticipé – indemnités » du contrat de prêt n° 00003544494 permet de procéder au remboursement anticipé du capital restant dû sans indemnités ni pénalités,

Le Maire précise que la situation financière de la Commune lui permet de procéder à un tel remboursement.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

DECIDE de rembourser de manière anticipée la somme de 140 000 € due au titre du contrat de prêt n° 00003544494

AUTORISE le Maire à signer le contrat et toute pièce afférente à ce dossier.

VOTE	POUR	18
	CONTRE	
	ABSTENTION	

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus

Pour copie conforme,

Le Maire

